

CONSEIL MUNICIPAL DE SCHEIBENHARD

Séance du 25.09.2017 à 20 heures 00

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Francis JOERGER, Maire

Nombre de conseillers : 15
Conseillers en fonctions: 15
Conseillers présents : 12
Conseillers absents : 03
Date de convocation : 19/09/2017
Date d'affichage : 19/09/2017
Assiste également à la séance : Mme Myriam EHRISMANN

Présents : JOERGER Francis, BUHL Fabienne, HELFFRICH Gérard, MOOG Mireille, BERTSCH Frantz, BINGLER Stéphane, BOUROT Jean-Michel, GROSS Alain, OLIVIER Laurent, SARTHER Liliane, STOERTZER Bertrand, WUST Nadine.

Absents excusés : HAAS Jean-Marc, LAMPIN Patrick, RISSER Pascal.

DELIBERATIONS

N° 2017-35 : REHABILITATION DES LOGEMENTS DE LA MAIRIE : CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX

VU la délibération du Conseil Municipal du 29/11/2016 approuvant les travaux de réhabilitation des trois logements au 1^{er} étage du bâtiment de la mairie,

VU que le Conseil Municipal souhaiterait bénéficier de la prime à l'amélioration des logements à usage locatif et occupation sociale,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de créer des logements sociaux et autoriser le Maire à signer la convention d'attribution de subvention et la convention APL ;

Le Conseil Municipal après délibération, décide à l'unanimité :

- de créer trois logements sociaux au 1^{er} étage du bâtiment de la mairie ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention d'attribution de subvention ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention APL ;

N°2017-36 : REHABILITATION DES LOGEMENTS DE LA MAIRIE : MODALITES DE FINANCEMENT

VU la délibération du Conseil Municipal du 29/11/2016 approuvant les travaux de réhabilitation des trois logements au 1^{er} étage du bâtiment de la mairie,

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité,

- fixe le montant estimatif du projet à 248 938,00 € HT (298 725,60€TTC)
- sollicite les aides financières dont pourrait bénéficier ce projet,
- arrête les modalités de financement du projet comme suit :

Coût des travaux TTC : 298 725,60€ (248 938,00 €HT)
Subvention Palulos : 10 500,00€ (aide déléguée de l'état)
30 000,00€ (département)

Reste à la charge de la commune: 258 225,60€

Le crédit sont prévus au budget primitif 2017.

- s'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de l'attribution des subventions.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

N° 2017-37 : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR LA MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes.

Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a donc pour objet de rationaliser et simplifier le paysage indemnitaire.

Le Centre de Gestion propose un accompagnement à la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire, formalisé par une convention. Cette dernière propose plusieurs étapes :

- 1) Etat des lieux du régime indemnitaire existant
- 2) Proposition de différents scénarios pour la collectivité et réalisation du projet de délibération
- 3) Finalisation et aide à la saisine du comité technique

Le Centre de Gestion facture la journée d'intervention à 500 € TTC.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- approuve l'appel au Centre de Gestion pour la mise en place du RIFSEEP
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'accompagnement.

N°2017-38 : RAPPORT ANNUEL ET COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU SMICTOM

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets et du compte administratif 2016 du SMICTOM Nord du Bas-Rhin. Ces documents n'appellent aucune observation de la part du Conseil Municipal.

Pour copie conforme
Scheibenhard, le 26/09/2017
Le Maire,
Francis JOERGER